INITIALES DU MAIRE
2026-06-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le lundi 1er juin 2026 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Eve Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

R.2026-084

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :

 a) *Séance ordinaire du 4 mai 2026*

4. Correspondances :

 a) *Une lettre de la Véloroute des Bleuets*
 b) *Une lettre du ministère de la Sécurité Intérieure*

5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de mai 2026
7. Dépôt du rapport du maire pour l'année 2025
8. Dépôt d'une pétition – Résidents du Lac-Johnny
9. Avis de motion et présentation projet de règlement 421-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
10. Résolution – Recommandation du regroupement des OMH secteur Sud et Jeannois
11. Résolution d'appui – CPTAQ – Mme Danielle Bouchard et M. Régis Bouchard
12. Acceptation d'une soumission – Articles divers - loisirs
13. Acceptation d'une offre d'achat – rue du Plateau – Terrain # 2
14. Acceptation d'une offre d'achat – rue du Plateau – Terrain # 11
15. Acceptation d'une offre d'achat – rue du Plateau – Terrain # 7
16. Acceptation d'une offre d'achat – rue de la Rivière
17. Autorisation de paiement - Association du Chemin des Trois Baies
18. Autorisation d'un budget – travaux de voirie Rang 8
19. Autorisation d'un budget – travaux de voirie Rang 11

20. Autorisation d'un budget – plantation et entretien des fleurs
21. Autorisation de paiement – retenue contractuelle – garage municipal
22. Autorisation de paiement – retenue contractuelle – déneigement
23. Autorisation – congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
24. Résolution – mise à jour du statut de résidences saisonnières et permanentes
25. Divers :

 a) _____
 b) _____

26. Période des questions
27. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) Séance ordinaire du 4 mai 2026

R.2026-085

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par Mme Eve Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026.

4- CORRESPONDANCE

a) Une lettre de la Véloroute des Bleuets concernant une invitation à l'ensemble du conseil pour l'activité de lancement de la saison 2026 de la Véloroute des Bleuets.

b) Une lettre du ministère de la Sécurité Intérieure nous informant que l'inspection des services incendie et des télécommunications serait maintenant assurée par la Direction de l'audit interne du ministère.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATION DES COMPTES

R.2026-086

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de mai 2026, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le greffier-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	162 703,74 $
Comptes déjà payés	498 383,96 $
TOTAL	661 087,70 $

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2026-06-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier

7- DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

R.2026-087

ATTENDU QUE l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec prévoit que le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe, le cas échéant, et de tout autre élément qu'il détermine;

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil de prendre acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 et que ce rapport soit diffusé conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, notamment par publication sur le site Internet de la Municipalité, ou par tout autre moyen prévue par la loi lorsqu'un site Internet n'est pas disponible.

8- DÉPÔT D'UNE PÉTITION – RÉSIDENTS DU LAC JOHNNY

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil une pétition signée par des résidents du secteur du Lac Johnny faisant état de leurs préoccupations quant au mauvais état du rang 8 et demandant que des travaux correctifs soient réalisés afin d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des usagers.

Le conseil prend acte du dépôt de cette pétition.

9- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 421-26 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

M. Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 421-26 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments de la municipalité.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

10- REGROUPEMENT PAR FUSION ORDINAIRE DE L'OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN EST ET DE L'OFFICE D'HABITATION JEANNOIS

R.2026-088

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Secteur Sud Lac-Saint-Jean Est et l'Office d'habitation Jeannois ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Saint-Gédéon, de la Municipalité d'Hébertville, de la Municipalité de Saint-Nazaire, de la Municipalité de Sainte-Monique, de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, de la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, de la Ville de Desbiens, de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de la Ville d'Alma un projet de regroupement des deux (2) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

INITIALES DU MAIRE
2026-06-01
INITIALES DU DIR. GEN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe à la ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* pour la délivrance de lettres patentes constituant l'office issu de leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement par fusion ordinaire;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre pour la **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE** une recommandation favorable à cette fusion;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil de recommander favorablement le regroupement par fusion ordinaire de l'Office d'habitation du Secteur Sud Lac-Saint-Jean Est et de l'Office d'habitation Jeannois conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec.*

11- RÉSOLUTION – CPTAQ – MME DANIELLE BOUCHARD ET M. RÉGIS BOUCHARD

R.2026-089

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée par Mme Danielle Bouchard et M. Régis Bouchard s'inscrit dans une démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'aliénation du lot 3 686 580, lequel est situé en zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1) ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Danielle Bouchard et M. Régis Bouchard souhaitent acquérir l'ensemble du lot 3 686 580, appartenant à Rio Tinto Alcan Inc., dans le but d'y exercer des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour l'aliénation d'un lot en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique souhaite appuyer cette demande auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage n° 265-05 de la Municipalité de Sainte-Monique ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande a été analysée en tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Inventaire des terres du Canada, les sols visés par la demande se composent d'environ 50 % de sols de classe 3 comportant des limitations sérieuses, de 30 % de sols de classe 3 présentant des limitations liées à une faible fertilité, ainsi que de 20 % de sols de classe 2 présentant des limitations modérées pour l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance des propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT QUE les activités projetées sont de nature agricole et compatibles avec le milieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer la demande de Mme Danielle Bouchard et M. Régis Bouchard auprès de la CPTAQ visant l'aliénation du lot 3 686 580, situé sur le chemin des Eaux-Mortes.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

INITIALES DU MAIRE
2026-06-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

12- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ARTICLES DIVERS - LOISIRS

R.2026-090

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière du Réseau Loisir et Sport du Québec (RLS) au montant de 5 000 $ pour l'acquisition d'articles et d'équipements sportifs;

ATTENDU QUE cette aide financière permettra de bonifier l'offre d'équipements mis à la disposition de la population et de favoriser la pratique d'activités physiques et récréatives sur le territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Eve Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise Distribution Sports et loisirs pour l'achat d'articles divers en sport et loisir au montant de 8 763,87 $.

13- ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT – RUE DU PLATEAU – TERRAIN # 2

R.2026-091

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur a procédé à l'ouverture de la vente des terrains du développement résidentiel de la rue du Plateau;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat conforme aux conditions de vente établies pour le terrain # 2;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de ladite offre et juge celle-ci satisfaisante et dans l'intérêt de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre d'achat reçue de M. Jacob Girard pour le terrain # 2 du développement résidentiel de la rue du Plateau au montant de 17 257,10 $ et selon les conditions inscrites à ladite offre et aux règlements municipaux applicables.

Il est également résolu d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier à signer l'acte de vente et de tout document nécessaire à ce que prenne effet la présente résolution.

14- ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT – RUE DU PLATEAU – TERRAIN # 11

R.2026-092

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur a procédé à l'ouverture de la vente des terrains du développement résidentiel de la rue du Plateau;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat conforme aux conditions de vente établies pour le terrain # 11;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de ladite offre et juge celle-ci satisfaisante et dans l'intérêt de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre d'achat reçue de M. Hugo Tremblay pour le terrain # 11 du développement résidentiel de la rue du Plateau au montant de 14 002,10 $ et selon les conditions inscrites à ladite offre et aux règlements municipaux applicables.

INITIALES DU MAIRE
2026-06-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Il est également résolu d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier à signer l'acte de vente et de tout document nécessaire à ce que prenne effet la présente résolution.

15- ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT – RUE DU PLATEAU – TERRAIN # 7

R.2026-093

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur a procédé à l'ouverture de la vente des terrains du développement résidentiel de la rue du Plateau;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat conforme aux conditions de vente établies pour le terrain # 7;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de ladite offre et juge celle-ci satisfaisante et dans l'intérêt de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de Mme Eve Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre d'achat reçue de M. Darren Gagné pour le terrain # 7 du développement résidentiel de la rue du Plateau au montant de 17 007,90 $ et selon les conditions inscrites à ladite offre et aux règlements municipaux applicables.

Il est également résolu d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier à signer l'acte de vente et de tout document nécessaire à ce que prenne effet la présente résolution.

16- ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT – RUE DE LA RIVIÈRE

R.2026-094

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur est propriétaire de terrains à vocation résidentielle sur la rue de La Rivière à Sainte-Monique;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat conforme aux conditions de vente établies pour le terrain portant le numéro de lot 3 549 190;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de ladite offre et juge celle-ci satisfaisante et dans l'intérêt de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre d'achat reçue de M. Michael Lavoie pour le terrain portant le numéro de lot 3 549 190 situé sur la rue de La Rivière à Sainte-Monique au montant de 18 000 $ plus les taxes applicables et selon les conditions inscrites à l'offre d'achat et aux règlements municipaux applicables.

Il est également résolu d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier à signer l'acte de vente et de tout document nécessaire à ce que prenne effet la présente résolution.

17- AUTORISATION DE PAIEMENT – ASSOCIATION DU CHEMIN DES TROIS BAIES

R.2026-095

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique a conclu une entente avec l'Association du chemin des Trois Baies concernant l'entretien et l'amélioration du chemin privé appartenant à ladite association ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

INITIALES DU MAIRE
2026-06-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cette entente prévoit qu'un montant annuel, déterminé par résolution des membres de l'Association du chemin des Trois Baies, est prélevé sur les comptes de taxes des résidents du secteur et remis à l'Association pour financer l'entretien courant et les travaux d'amélioration du chemin ;

ATTENDU QUE la Municipalité contribue également annuellement à l'entretien du chemin en versant à l'Association un montant équivalant à 10 % des revenus de taxation perçus auprès des résidences desservies par le chemin des Trois Baies ;

ATTENDU QUE selon l'entente, la contribution est habituellement versée en deux paiements, soit 60 % au printemps et 40 % à l'automne ;

ATTENDU QUE l'Association a fait une demande afin de recevoir la totalité du montant 2026 en un seul versement, dans le but de réaliser des travaux majeurs dès le début de la saison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le paiement à l'Association du chemin des Trois Baies de la totalité du montant prévu pour l'année 2026 pour l'entretien et l'amélioration du chemin privé, incluant :

a) la somme de 16 500 $ déterminée par résolution des membres de l'Association et prélevée auprès des résidents du secteur concerné ;

b) le montant 5 525,85 $ représentant 10 % des revenus de taxation municipale perçus auprès de ces mêmes résidents ;

Il est également résolu que la présente résolution ne constitue pas une modification permanente de l'entente en vigueur, et que la modalité habituelle de deux versements (60/40) demeure en vigueur pour les années subséquentes, sauf décision contraire du conseil municipal.

18- AUTORISATION D'UN BUDGET – TRAVAUX DE VOIRIE RANG 8

R.2026-096

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de réaliser des travaux d'amélioration dans le rang 8 afin d'assurer la sécurité des usagers, de maintenir un niveau de service adéquat et de préserver les infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les travaux prévus comprennent notamment du rechargement granulaire, du reprofilage de fossés ainsi que des travaux de déblais et de remblais;

ATTENDU QUE ces travaux seront exécutés selon les besoins du chantier et dans le respect des règles applicables en matière d'octroi des contrats municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la réalisation de travaux de voirie dans le rang 8 comprenant notamment du rechargement granulaire, du reprofilage de fossés ainsi que des travaux de déblais et de remblais pour une dépense maximale de 100 000 $, avant les taxes applicables, pour la réalisation de ces travaux.

19- AUTORISATION D'UN BUDGET – TRAVAUX DE VOIRIE RANG 11

R.2026-097

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de réaliser des travaux d'amélioration dans le rang 11 (traverse) afin d'assurer la sécurité des usagers, de maintenir un niveau de service adéquat et de préserver les infrastructures municipales;

INITIALES DU MAIRE
2026-02-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les travaux prévus comprennent notamment du rechargement granulaire, du reprofilage de fossés ainsi que des travaux de déblais et de remblais;

ATTENDU QUE ces travaux seront exécutés selon les besoins du chantier et dans le respect des règles applicables en matière d'octroi des contrats municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Eve Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la réalisation de travaux de voirie dans le rang 11 comprenant notamment du rechargement granulaire, du reprofilage de fossés ainsi que des travaux de déblais et de remblais pour une dépense maximale de 100 000 $, avant les taxes applicables, pour la réalisation de ces travaux.

Il est également résolu que cette dépense soit financée à même le fonds réservé des carrières et sablières, conformément aux dispositions légales applicables et aux disponibilités de ce fonds.

20- AUTORISATION D'UN BUDGET – PLANTATION ET ENTRETIEN DES FLEURS

R.2026-098

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer la plantation et l'entretien des aménagements floraux sur son territoire afin de contribuer à l'embellissement des espaces publics;

ATTENDU QUE le conseil municipal a prévu un budget de 10 000 $ pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE l'entreprise Belle Pelouse possède l'expertise requise pour effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'octroi d'un contrat à l'entreprise Belle Pelouse pour la plantation et l'entretien des aménagements floraux de la Municipalité pour une dépense maximale de 10 000 $, avant les taxes applicables, pour la réalisation de ces travaux.

21- AUTORISATION DE PAIEMENT – RETENUE FINALE – GARAGE MUNICIPAL

R.2026-099

ATTENDU QUE le contrat de construction du garage municipal a été octroyé à Fort-An Construction à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE les travaux prévus au contrat sont maintenant complétés;

ATTENDU QUE Mme Joanie Lapointe, architecte de la firme ATSH Architectes, a délivré le certificat de fin des travaux et a recommandé le versement de la retenue contractuelle finale, conformément aux documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le versement de la retenue contractuelle finale de 5 % au montant de 97 649,79 $ à Fort-An Construction, conformément au certificat de fin des travaux et à la recommandation de paiement final émis par Mme Joanie Lapointe, architecte de la firme ATSH Architectes.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2026-06-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

22- AUTORISATION DE PAIEMENT – RETENUE FINALE – DÉNEIGEMENT 2026

R.2026-100

ATTENDU QUE le contrat de déneigement pour la saison 2025-2026 est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE les obligations prévues au contrat ont été exécutées à la satisfaction de la Municipalité;

ATTENDU QU'aucune réclamation ou condition contractuelle ne fait obstacle à la libération de la retenue contractuelle finale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la libération de la retenue contractuelle finale au montant de 20 850,57 $ relative au contrat de déneigement pour la saison 2025-2026, conformément aux conditions prévues aux documents contractuels.

23- AUTORISATION – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2026

R.2026-101

ATTENDU QUE le Congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) constitue une activité de formation, d'information et de réseautage permettant aux élus et aux gestionnaires municipaux de se tenir informés des développements législatifs, réglementaires et administratifs touchant le milieu municipal;

ATTENDU QUE la participation de représentants de la Municipalité à cet événement est dans l'intérêt de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la participation de M. le maire, de deux (2) conseillers municipaux ainsi que du directeur général et greffier-trésorier au Congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et d'ainsi autoriser le paiement des frais d'inscription, de transport, d'hébergement, de repas ainsi que de toute autre dépense admissible engagée dans le cadre de cette participation.

24- RÉSOLUTION – MISE À JOUR DU STATUT DES RÉSIDENCES SAISONNIÈRES ET PERMANENTES

R.2026-102

CONSIDÉRANT QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a demandé aux municipalités de confirmer le statut des résidences desservies dans le cadre du renouvellement du contrat de vidange des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE toute modification du statut des résidences saisonnières doit s'appliquer à l'ensemble des résidences desservies sur le territoire municipal et être confirmée par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que l'ensemble des résidences desservies soit reconnu comme étant des résidences permanentes pour les fins d'application du service de vidange des fosses septiques;

INITIALES DU MAIRE

2026-06-01

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur confirme que toutes les résidences bénéficiant du service municipal de vidange des boues de fosses septiques sont considérées comme des résidences permanentes.

25- DIVERS :

a) _____

b) _____

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R.2026-103

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20 h 21

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et
greffier-trésorier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP